

Règlement Formation des entraîneur/es

Etabli par: Franziska Röthlisberger
Collaboration : Dominique Meier
Date de parution: 20.05.2014 (Christian Müller)
Version: 2.0
Date de modification: 01.08.2023

Contenu

1	Introduction	3
2	Généralités.....	3
2.1	Coachs J+S.....	3
2.2	Informations concernant le statut des entraîneur/es	3
3	Formation d'entraîneur/es.....	3
3.1	Structure de la formation	3
3.2	Niveaux de formation.....	3
3.2.1	Formation de coach FEH Master.....	3
3.2.2	Formation de licence A	4
3.2.3	Cursus d'entraîneur professionnel.....	4
3.2.4	Formation de licence B	4
3.2.5	Formation de licence C	5
3.2.6	Examen d'admission	5
3.2.7	Formation de licence D	5
3.2.8	Formation de licence E	5
3.2.9	Formation de licence Handball des enfants	5
3.2.10	Formations spéciales	6
3.3	Offre de formation	6
3.4	Licences FSH et reconnaissance J+S.....	6
4	Octroi et prolongation des licences d'entraîneur/ses FSH	7
4.1	Octroi de licence.....	7
4.2	Validité d'une licence FSH.....	7
4.3	Prolongation des licences FSH	7
4.3.1	Prolongation de la licence FSH A et B.....	7
4.3.2	Prolongation de la licence FSH C, D et E	7
4.3.3	Prolongation de la licence FSH Handball des enfants	7
4.4	Réactivation d'une licence FSH avec statut «caduc»	8
4.5	Retrait d'une licence	8
5	Formations d'entraîneur/es équivalentes	8
5.1	Entraîneurs avec formation acquise à l'étranger	8
5.1.1	Formation acquise dans une fédération signataire de la convention RINCK	8
5.1.2	Formation acquise dans une fédération non-signataire de la convention RINCK	8
5.2	Entraîneur/es avec formation d'enseignant/es de sport ou moniteurs/trices d'autres disciplines.....	9
5.3	1418coach.....	9
Annexe	10
A.	Formation de base pour joueur/ses de ligues nationales: critères de sélection	10

1 Introduction

Le Comité Central (CC) de la FSH édicte le présent règlement sur les bases de l'article 8.6.1. du Règlement des compétitions (RC).

Grâce à l'introduction et l'octroi de licences d'entraîneur/es, la FSH remplit sa responsabilité en partenariat avec l'Office garantissant un niveau qualitatif élevé de la formation des entraîneur*es. L'objectif est d'assurer le développement des jeunes sportifs et sportives, de leur mettre à disposition des entraîneur/es qualifiés et d'encourager le développement sportif du handball. Avec l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic, la Fédération Suisse de Handball met en pratique la formation de base et la formation continue des entraîneur/es.

2 Généralités

2.1 Coachs J+S

L'activité de l'entraîneur/e débute avec une recommandation du/de la coach J+S du club concerné. Celle-/Celui-ci est responsable de l'encadrement et du conseil des entraîneur/es. Il/Elle veille à leur inscription aux cours de formation de base et de formation continue.

Au sein de la FSH, la/le responsable de formation ainsi que la/le coach J+S FSH veillent à l'encadrement (formation, formation continue, conseils) des coachs J+S.

2.2 Informations concernant le statut des entraîneur/es

La section Formation FSH veille à ce que les coachs J+S des clubs disposent des informations nécessaires et puissent annoncer d'éventuelles modifications en utilisant le gestionnaire des clubs VAT (vat.handball.ch).

3 Formation d'entraîneur/es

3.1 Structure de la formation

La structure de la formation de la FSH informe des échelons nécessaires pour l'obtention d'une licence.

Les contenus des formations sont déterminés par la section Formation FSH en collaboration avec J+S et la Formation des entraîneurs Suisse tenant compte des exigences de la convention RINCK de l'EHF.

3.2 Niveaux de formation

Le début d'une formation pour le niveau de licence supérieur présuppose l'achèvement complet du niveau de licence précédent.

3.2.1 Formation de coach FEH Master

La formation de coach EHF Master est organisée et supervisée par la Fédération européenne de Handball, en collaborant partiellement avec les fédérations nationales. Depuis 2020, les entraîneur/es reçoivent, en complément du diplôme de Master Coach EHF, l'EHF Pro Licence, qui doit être présentée comme autorisation de coaching lors des matchs des compétitions EHF.

La formation dure environ 200 heures.

Critères d'admission:

- Âge minimal 26 ans
- Licence A achevée et valable
- Attestation d'une activité d'entraîneur/ d'au moins 2 ans dans une des ligues nationales A ou B, ou en tant qu'entraîneur/e d'une équipe nationale de longue date

L'obtention de Master Coach prolonge automatiquement la licence A de 2 ans et jusqu'à la fin de la saison. Par la suite, le Master Coach et la licence A devront être prolongés séparément.

3.2.2 Formation de licence A

La formation de licence A comprend les éléments de formation suivants :

1. Formation FEP réussie d' «entraîneur/e de sport de performance» de Swiss Olympic ou diplôme équivalent
2. Stage d'une semaine dans un club de la ligue la plus haute (nationale A)
3. Cours de formation licence A
4. Examen licence A

Les éléments de formation énumérés doivent être achevés dans l'ordre indiqué ci-dessus. La formation dure environ 30 jours, répartis sur 2 à 4 ans.

La réussite de l'examen professionnel d'«entraîneur/e de sport de performance» Swiss Olympic respectivement un diplôme équivalent est la condition pour commencer le cursus de formation de la licence A.

Critères d'admission:

- Attestation d'une activité d'entraîneur/e d'au moins 2 ans
- Licence B valable

3.2.3 Cursus d'entraîneur professionnel

Le cursus d'entraîneur professionnel (CEP) est centré avant tout sur les compétences sociales et personnelles de l'entraîneur. Il comprend quatre cours sur l'autogestion, la personnalité de l'entraîneur, le coaching et conseil, diriger. Les participants suivent les quatre cours en classe fermée. La formation d'entraîneur professionnel forme donc un tout et ne peut être suivie qu'intégralement (les quatre cours à la suite). Les cours dans les six domaines précités tout comme la formation d'entraîneur professionnel préparent à l'examen professionnel (EP).

Conditions d'admission :

- Complément J+S « Sport de performance » ou admission sur dossier en cas d'exercice d'une activité sportive de compétition active
- Recommandation de la part de la FSH

Durant le cursus d'entraîneur professionnel, l'entraîneur/e est accompagné/e par un « Coach Developer ». Les coûts s'élèvent à CHF 840.00 dont l'entraîneur/e doit s'acquitter.

3.2.4 Formation de licence B

La formation de licence B comprend 2 modules obligatoires de «J+S Formation continue 2 sport de performance»:

- Introduction sport de performance (2+4 jours)

- Examen sport de performance et ComPass (1 jour)

La formation dure 7 jours (examen inclus). Durant la formation, un travail écrit doit être réalisé. Pour ce travail, une activité d'entraîneur/e dans une équipe de sport de performance est requise.

3.2.5 Formation de licence C

Avant de pouvoir débiter la formation de licence C, l'entraîneur/e doit réussir un examen d'admission au préalable. S'il réussit, il suivra 4 modules obligatoires:

- Technique-Tactique
- Physis 2 (Handball)
- Coaching 2 (Handball)
- Entraînement de gardien/ne 2: avancés

La formation dure 7 jours (examen d'admission inclus). L'ordre chronologique des modules peut être choisi librement.

3.2.6 Examen d'admission

Avant de pouvoir débiter la formation de licence C, l'entraîneur/e doit réussir un examen d'admission au préalable. L'examen est composé d'une partie écrite et d'une partie orale. Une licence D valable est la condition pour être admis/e à l'examen.

3.2.7 Formation de licence D

La formation de licence D comprend les 6 modules ci-après:

- Physis 1
- Psyché 1
- Coaching 1
- Technique – Apprentissage du mouvement
- Tactique – Développement du jeu
- Entraînement de gardien/ne 1: débutants

La formation dure 10 jours au total. L'ordre chronologique des modules peut être choisi librement.

3.2.8 Formation de licence E

La formation de licence E a lieu lors de la formation de base J+S et dure 2x3 jours et est organisée par les cantons. La formation peut être commencée durant l'année au cours de laquelle la personne atteint ses 18 ans.

3.2.9 Formation de licence Handball des enfants

Deux voies de formation sont possibles pour l'obtention de la licence Handball des enfants:

1. Suivi de la formation de base J+S Allround (6 jours), suivi du cours de perfectionnement Handball des enfants (1 jour).
2. Suivi de la formation de base J+S Sport des jeunes Handball (licence E), suivi du cours d'introduction Allround J+S (2 jours).

La formation peut être commencée durant l'année au cours de laquelle la personne atteint ses 18 ans.

3.2.10 Formations spéciales

3.2.10.1 Formation de licence D pour joueur/ses de ligues nationales

Les joueur/ses évoluant ou ayant évolué en ligues nationales ont la possibilité de suivre une formation abrégée en vue de l'obtention de la licence D (sans devoir achever la formation de licence E).

Ils/Elles doivent suivre les modules suivants:

- Formation de base J+S pour joueur/ses de ligues nationales (2x3 jours, un cours par année en été, 16 places maximum)
- Entraînement du gardien/ne 1: débutants
- Psyché 1

Les modules doivent être suivis dans l'ordre indiqué ci-dessus. La sélection pour la formation de base J+S pour joueur/ses de ligues nationales s'effectue selon les critères énumérés en annexe.

3.2.10.2 Formation de licence C pour joueur/ses de ligues nationales

Les joueur/ses évoluant ou ayant évolué en ligues nationales (en possession d'une licence D abrégée, voir ci-dessus) doivent suivre uniquement le module «Entraînement de gardien/ne 2: avancés» pour obtenir la licence C.

Critères d'admission:

- Au minimum 50 matchs internationaux officiels en équipe nationale A (la nationalité n'a pas d'importance)
- Cours de moniteurs J+S pour joueur/ses de ligues nationales avec note de qualification de «3» au moins
- Entraînement de gardien/ne 2 : avancés

Les modules doivent être suivis (et réussis) dans l'ordre indiqués ci-dessus.

3.3 Offre de formation

La section Formation veille à ce que le nombre d'offre de formation pour entraîneur/ses de handball soit suffisant.

3.4 Licences FSH et reconnaissance J+S

	Licence d'entraîneur FSH	convention RINCK	Reconnaissance J+S en tant que	
	Licence FSH Handball des enfants		Moniteur J+S Handball Allround	
	Licence E FSH		Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	
	Licence D FSH	Category I	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	
	Licence C FSH	Category I	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	
	Licence B FSH	Category II	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes, compl. WB2-L	
7.	Licence A FSH	Category III	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	
8.	EHF Master Coach	Category IV		

Des demandes d'équivalence peuvent être adressées à la section Formation via le lien suivant : https://www.handball.ch/fr/trainer/aequivalenz_trainerlizenz/

4 Octroi et prolongation des licences d'entraîneur/ses FSH

4.1 Octroi de licence

Un/e entraîneur/e se voit octroyer une licence valable si elle/il a suivi et terminé avec succès (diplôme ou attestation de cours) la formation requise (voir pt. 3 «Formation des entraîneurs»), si elle/il a suivi les cours de perfectionnement requis et si elle/il se comporte en adéquation avec les statuts éthique du Sport suisse.

4.2 Validité d'une licence FSH

Une licence FSH est valable durant l'année de l'achèvement de la formation et durant les deux années civiles suivantes.

Toutefois, une licence arrivant à expiration à la fin de l'année civile reste valable jusqu'à la fin de la saison concernée (jusqu'au 30 juin).

Une activité d'entraîneur/e ne peut être prise en compte que lorsque la licence FSH est valable.

4.3 Prolongation des licences FSH

Une licence peut être prolongée de deux années civiles en suivant un des modules de prolongation prévus à cet effet (voir 4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3).

Une licence arrivant à expiration à la fin de l'année civile reste valable jusqu'à la fin de la saison concernée (jusqu'au 30 juin).

Si l'obligation de suivre un cours de perfectionnement n'est pas respectée, la licence d'entraîneur/e FSH prend le statut de «caduc».

Une personne en possession d'une reconnaissance J+S Allround tout comme d'une licence J+S Sport des jeunes Handball, prolonge les deux licences en suivant un cours de perfectionnement Handball Sport des jeunes ou Allround (licences FSH E – A et licence FSH Handball des enfants).

4.3.1 Prolongation de la licence FSH A et B

La section Formation d'entraîneurs de la FSH publie les offres reconnues de prolongation de licences sur le site internet de la FSH: <http://www.handball.ch/fr/trainer/lizenz-verlaengerung/>.

4.3.2 Prolongation de la licence FSH C, D et E

Chaque module pouvant prolonger la reconnaissance de moniteur/trice J+S Handball Sport des jeunes, prolonge automatiquement la licence C, D et E correspondante s'il s'agit d'un module de la structure de formation Handball. Les modules interdisciplinaires prolongent uniquement la licence J+S, mais pas la licence FSH.

4.3.3 Prolongation de la licence FSH Handball des enfants

Chaque module prolongeant la reconnaissance de moniteur/tric J+S Handball Allround, prolonge automatiquement la licence FSH Handball des enfants.

4.4 Réactivation d'une licence FSH avec statut « caduc »

Lorsqu'une licence FSH prend le statut « caduc », elle peut être réactivée (statut « valable ») grâce à un module de prolongation de licences (voir 4.3.1 et 4.3.2) du niveau correspondant.

4.5 Retrait d'une licence

La FSH, les départements Services et Finances et Sport d'élite, notamment la section Formation et la/le responsable Formation sont autorisés à suspendre, durant une période, la licence d'un/e entraîneur/e qui ne s'acquitterait pas d'amendes d'ordres, de frais de procédures ou frais de compensation en dépit de deux rappels écrits.

De plus, la FSH, le département Sport d'élite et la section Formation, composée d'une commission qui réunit la/le responsable Formation, la/le responsable Sport d'élite et la/le responsable Ethique, est autorisée à suspendre, durant une période, la licence d'un/e entraîneur/e ne respectant pas le statut éthique du Sport suisse respectivement les directives édictées par la FSH.

5 Formations d'entraîneur/es équivalentes

5.1 Entraîneurs avec formation acquise à l'étranger

Des demandes d'équivalence peuvent être adressées à la section Formation via le lien suivant : https://www.handball.ch/fr/trainer/aequivalenz_trainerlizenz/

5.1.1 Formation acquise dans une fédération signataire de la convention RINCK

En principe, les formations d'entraîneur/es acquises dans une fédération signataire de la convention RINCK sont reconnues par la FSH. Une licence valable à l'étranger ne sera reconnue en Suisse que durant la saison en cours au maximum. De plus, un cours d'introduction J+S (3 jours) ainsi qu'un module de prolongation de licence (1 jour) correspondant au niveau de licence doivent être suivis en Suisse jusqu'à la fin de la saison en cours au maximum (30 juin). Pour une reconnaissance des niveaux RINCK II et III, le complément Sport de performance respectivement le module ComPass doit être attesté. Une équivalence au cursus d'entraîneur professionnel doit être demandée auprès de la Formation des entraîneurs Suisse.

Une licence non-valable à l'étranger ne sera pas reprise/reconnue en Suisse.

5.1.2 Formation acquise dans une fédération non-signataire de la convention RINCK

Les formations d'entraîneur/es acquises dans une fédération non-signataire de la convention RINCK seront évaluées et classifiées selon les documents fournis à la FSH. Tous les documents relatifs doivent être accompagnés d'une traduction authentifiée.

La classification est entreprise par la section Formation de la FSH en collaboration avec J+S et la Formation des entraîneurs Suisse.

Tous les entraîneur/es avec un diplôme d'entraîneur étranger sont tenus de suivre un cours d'introduction J+S ainsi que les modules spécifiés au point 5.1.1.

5.2 Entraîneur/es avec formation d'enseignant/es de sport ou moniteurs/trices d'autres disciplines

Toutes les personnes avec une reconnaissance de moniteur/rice «J+S sport scolaire Sport des jeunes» peuvent demander une reconnaissance comme moniteur/rice «J+S Handball Sport des jeunes» via le formulaire <https://www.handball.ch/fr/trainer/ausbildung-und-lizenzen/spezialausbildungen/> et obtiennent ainsi la licence E. Une classification supérieure des enseignant/es de sport peut être évaluée sur la demande de J+S.

5.3 1418coach

Une personne ayant suivi la formation 1418coach peut demander à obtenir la licence Handball des enfants auprès de la section Formation une fois le cours de moniteur/rice achevé.

Annexe

A. Formation de base pour joueur/ses de ligues nationales: critères de sélection

Généralités

Ce cours de base s'adresse aux joueur/ses pouvant attester d'une expérience de (joueur de) handball au niveau des ligues nationales A et B (femmes/hommes). Ces joueur/ses disposent de compétences techniques et tactiques plus étendues, raison pour laquelle la formation peut être abrégée dans ces domaines spécifiques.

Inscription

Le coach J+S inscrit la personne dans le système d'inscription online de l'OFSPPO. Délai d'inscription: 3 mois avant le début du cours.

Sélection

Les critères suivants d'expérience sont retenus et pesé (facteur x):

	Durant les 15 dernières années	Il y a plus de 15 ans
Nbre de matchs de championnat tour principal de ligue nationale A (femmes/hommes)	facteur 2	facteur 1
Nbre de matchs de championnat tour de promotion / relégation de ligues nationales A et B (femmes/hommes)	facteur 1.5	facteur 0.5
Nbre de matchs de championnat tour principal de ligue nationale B (femmes/hommes)	facteur 1	facteur 0

Pour pouvoir participer à la formation de base pour joueur/ses de ligues nationales, la valeur minimale de 100 doit être atteinte.